

IDENTIFICATION

Nom du laboratoire _____

**Coordonnées du laboratoire (adresse principale)
Propriétaire et/ou associé répondant**

Prénom _____

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Province _____ C.P. _____

Téléphone _____

Télécopieur _____

Courriel _____

Site Web : <http://www.> _____

**Personne mandatée
(à compléter si applicable)**

Prénom _____

Nom _____

Titre _____

Courriel _____

#Technologue professionnel, numéro de permis : _____
(propriétaire ou personne mandatée à représenter le laboratoire)

TYPES D'ADHÉSION

Tout propriétaire souhaitant adhérer à l'AOPQ, même s'il est membre en règle de l'OTPG, se classifie dans la catégorie membre Corporatif uniquement.

MEMBRE CORPORATIF – Tarif A, réduit 1250,⁰⁰ \$* par an
Tarif A, spécifiez la date de création (selon le Registre des entreprises) : _____

MEMBRE CORPORATIF – Tarif B, régulier 2500,⁰⁰ \$* par an
Le membre corporatif est un laboratoire privé, détenteur d'un permis en règle de laboratoire en orthèse-prothèse ou orthèse du pied émit par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ou toute autre autorité le remplaçant. Le membre corporatif, propriétaire de laboratoire est dans l'obligation d'adhérer à cette catégorie. Le membre corporatif peut représenter lui-même le laboratoire ou mandater une personne, membre en règle de l'Ordre des technologues professionnels du Québec, laquelle agira à titre de représentant de laboratoire.

Le membre corporatif doit signer la convention du membre corporatif. À défaut, son adhésion sera automatiquement refusée. Les frais d'adhésion peuvent être acquittés mensuellement.

Tarif A : laboratoire en démarrage d'entreprise depuis un maximum de 24 mois. Un engagement de deux (2) ans sera requis. La cotisation pour la 2^e année sera au taux régulier (Tarif B) voté lors de l'assemblée générale annuelle.

Tarif B : laboratoire ayant déjà été membre corporatif en règle de l'AOPQ. Certaines conditions s'appliquent. Veuillez consulter l'AOPQ.

MEMBRE INSTITUTIONNEL 1500,⁰⁰ \$* par an

Le membre institutionnel est un laboratoire d'établissement reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et/ou MELS détenant un permis de laboratoire en orthèse-prothèse. Le membre institutionnel doit mandater une personne, membre en règle de l'Ordre des technologues professionnels du Québec, laquelle agira à titre de représentant de l'établissement. Le représentant jouit des mêmes droits et pouvoirs que ceux qui sont accordés aux membres professionnels de l'Association.

Veuillez remplir et faire parvenir, par courriel. Vous serez invité à participer à l'assemblée générale de l'Association et avoir un droit de vote. L'AOPQ fera parvenir une attestation d'adhésion.

Politique sur l'utilisation des adresses électroniques

Afin de réduire les coûts d'expédition de l'Association, nous vous encourageons à inscrire votre adresse électronique (courriel) sur le formulaire. Soyez assuré que votre adresse ne sera ni vendue, ni distribuée d'une quelconque façon et servira de manière occasionnelle à vous transmettre de l'information liée aux activités de l'AOPQ. Il est possible de retirer votre adresse électronique de la liste de l'AOPQ en tout temps.

DIVERS

RÉPONDANT : Veuillez spécifier?

- Propriétaire
 Associé (e)

Quel type de permis de laboratoire?

- Orthèse du pied
 Orthèse-Prothèse

À qui devons-nous faire parvenir la correspondance?

- Propriétaire
 Personne mandatée
 Aux deux personnes

*Les montants sont assujettis aux taxes applicables.

Je certifie que ces renseignements sont authentiques :

Signature

Date